



MINISTÈRE  
DE LA SANTÉ  
ET DE LA PRÉVENTION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



J'ai un enfant qui a entre 12 et 17 ans

# Mes questions sur sa vaccination contre le Covid-19

03/11/2022



## 1. POURQUOI UN VACCIN CONTRE LE COVID-19 ?

Le Covid-19 est une maladie causée par un coronavirus. Ce virus est très contagieux et peut être dangereux car dans ses formes graves il peut mener jusqu'à l'hospitalisation, voire la mort. Dans le monde, depuis janvier 2020, près de 6,5 millions de personnes sont décédées du Covid dont plus de 150 000 en France.

Les vaccins contre le Covid-19 sauvent des vies en protégeant contre les formes graves de la maladie et en réduisant la transmission du virus.

## 2. COMMENT FONCTIONNENT LES VACCINS CONTRE LE COVID-19 ?

Le vaccin Pfizer, qui est le seul vaccin autorisé pour les 12-17 ans, est un vaccin dit à « ARN messenger ». Un vaccin à ARN messenger « copie » une partie du virus contre laquelle il faut lutter. Dans le cadre de ce coronavirus, c'est la protéine S. Lors de la vaccination, nous recevons un ARN messenger qui ordonne à nos cellules de fabriquer des protéines S. Face à cela, notre corps se défend en fabriquant des anticorps. Si nous attrapons un jour ce virus, notre corps le reconnaîtra et saura reproduire les anticorps nécessaires pour le détruire. Le vaccin lui-même est éliminé par le corps après l'injection, et ne modifie donc pas l'ADN.

Pour être pleinement efficaces, ces vaccins nécessitent l'injection de 2 doses dans le cadre de leur schéma de primo-vaccination puis d'une dose de rappel.

Dans le cadre du schéma de primo-vaccination, le délai est de 3 à 7 semaines entre les 2 doses et les personnes ayant déjà eu le Covid-19 n'ont besoin que d'une seule dose. Elles doivent attendre au moins 2 mois après l'apparition des symptômes avant de se faire vacciner. La protection du vaccin est optimale à partir de 7 jours après avoir reçu sa dernière dose.

La dose de rappel est ouverte dès 6 mois après la dernière injection ou infection afin de maintenir un niveau de protection élevé.

Dans le cadre de la campagne automnale, les adolescents immuno-déprimés, à risque de forme grave de Covid ou dans l'entourage d'une personne fragile peuvent recevoir une nouvelle dose de rappel avec le vaccin Pfizer bivalent.

## 3. QUELS SONT LES BÉNÉFICES À FAIRE VACCINER MON ADOLESCENT S'IL N'EST PAS UNE PERSONNE FRAGILE ?

Tout le monde peut attraper Covid-19. Certains jeunes peuvent développer une forme grave notamment s'ils sont déjà fragiles (maladie grave, obésité...). Par ailleurs, ils peuvent aussi développer des formes de « Covid long », ils ressentent alors des symptômes du Covid pendant plusieurs mois : fatigue, essoufflements, toux, perte de l'odorat et du goût, douleurs dans la poitrine, problèmes de concentration et de mémoire, anxiété... La vaccination réduit considérablement les risques d'attraper une forme grave de la maladie et de développer le « Covid long ».

## 4. EST-ON SÛR QUE LES VACCINS SONT EFFICACES SUR LES JEUNES DE 12 À 17 ANS ?

La décision d'autoriser un vaccin appartient à des autorités indépendantes qui sont en charge de l'évaluation des produits de santé. C'est l'Agence européenne des médicaments qui évalue les vaccins contre le Covid-19 après une procédure stricte et rigoureuse.

Les autorisations de mise sur le marché de certains vaccins ont été étendues aux personnes de 12 ans et plus, à la suite d'essais cliniques menés chez des adolescents âgés de 12 à 17 ans. Ces essais ont montré une efficacité des vaccins de plus de 93%. Aujourd'hui, en France, déjà 83 % des jeunes de 12 à 17 ans ont reçu une première dose de vaccin.

La vaccination est donc essentielle pour tous se protéger et réduire la circulation du virus.

## 5. N'EST-IL PAS DANGEREUX DE FAIRE VACCINER MON ADOLESCENT ALORS QU'IL EST EN PLEINE PUBERTÉ ?

La vaccination des adolescents présente des bénéfices qui sont très largement supérieurs aux risques.

Les effets indésirables les plus fréquents sont similaires à ceux observés chez les adultes, et sont généralement légers ou modérés : douleur à l'endroit de la piqûre, maux de tête, fatigue, fièvre et frissons... De plus, les essais cliniques, de même que la surveillance renforcée mise en place en France, ont montré que les effets indésirables graves liés au vaccin sont extrêmement rares chez les jeunes.



## 6. QUELS SONT LES RISQUES SUR LE LONG TERME ?

Dans l'histoire, parmi tous les vaccins qui existent et sont utilisés, quand il y a eu des effets indésirables, ils sont toujours apparus peu de temps après l'injection mais jamais longtemps après. En effet, le principe actif des vaccins, et donc des vaccins contre le Covid-19, quelle que soit la technologie utilisée, est éliminé par le corps humain quelques jours après l'injection. Or, nous disposons d'un recul de près de 2 ans sur les vaccins contre le Covid. Depuis que la vaccination contre le Covid-19 a commencé, ce sont plus de 10 milliards de doses de vaccins qui ont été administrées dans le monde, dans un contexte de surveillance internationale renforcée.

## 7. MON ADOLESCENT A-T-IL BESOIN DE MON ACCORD POUR SE FAIRE VACCINER ?

- **L'autorisation des deux parents est nécessaire** à la vaccination de toutes les personnes mineures, sauf impossibilité pour l'un des deux parents de recueillir l'accord de l'autre parent dans un délai raisonnable. Il est possible pour un tiers d'accompagner l'adolescent à son rendez-vous de vaccination. L'accompagnant doit pouvoir établir qu'il détient l'accord des parents, en présentant la fiche d'autorisation parentale
- La vaccination ne peut pas être pratiquée sans le **consentement de l'adolescent**.

## 8. COMMENT MON ADOLESCENT PEUT-IL SE FAIRE VACCINER ?

La vaccination est possible auprès de nombreux professionnels de santé (pharmaciens, médecins, infirmiers...), mais aussi en centres de vaccination. Pour trouver le lieu de vaccination le plus proche, rendez-vous sur [www.sante.fr](http://www.sante.fr).

**Le jour du rendez-vous, pour se faire vacciner, il faut apporter :**

- **Entre 12 et 15 ans**, une pièce d'identité, la carte vitale d'un des parents ou une photocopie ou une attestation de droit mentionnant leur n° de sécurité sociale, et un formulaire d'autorisation parentale signé par les deux parents. L'attestation parentale est disponible sur le site du ministère de la Santé et de la Prévention : <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche - autorisation parentale vaccin covid-19.pdf>
  - **A 16 ans ou plus**, si l'adolescent dispose de sa propre carte vitale : une pièce d'identité, le formulaire d'autorisation parentale signé des deux parents, et sa carte. L'attestation parentale est disponible sur le site du ministère de la Santé et de la Prévention : <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/fiche - autorisation parentale vaccin covid-19.pdf>
- Si l'adolescent ne dispose pas de sa propre carte vitale, il présente le numéro de sécurité sociale d'un des deux parents.

